

# **COMMUNE de DOLUS-LE-SEC**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 18 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 décembre 2023, transmise le 12 décembre 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 12 Présents : 09

PRESENTS : GIRARD Régis, BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit, MORICET Sandrine, ONDET Frédéric, RENAULT Anne-Marie,

ABSENTE EXCUSEE : CARLIN Adeline

ABSENTS : LERSTEAU Mathieu, SAUTER Virginie

Madame Anne-Marie RENAULT a été élue secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité.**

#### **Ordre du jour :**

- ✓ Demande de subvention au titre du FDSR
- ✓ Demande de subvention au titre de la DETR
- ✓ Communauté de Communes Loches Sud Touraine : adhésion au groupement de voirie 2024
- ✓ Ecole - demande de renouvellement de l'organisation du temps scolaire (4 jours)
- ✓ Décisions du Maire
- ✓ Questions diverses :
  - demande de subvention au titre des amendes de police à solliciter avant le 8 mars 2024
  - procès-verbal du Conseil d'école du 6 novembre 2023
  - demandes de subventions
  - Renouvellement projet social Puzzle

#### **Délibération n° 2023-55-7.5**

##### **Objet : Demande de subvention au titre du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire en date du 13 septembre 2023 confirmant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe socle pour les projets d'investissement suivants :

	Dépenses HT	Recettes HT
<b>Investissements</b>		
• Acquisition d'une remorque 2 essieux PTC 500kg	1 491.67 €	
• Acquisition d'un photocopieur pour l'école	2 190.00 €	
• Acquisition d'une armoire forte ignifuge	1 929.00 €	
• Plateforme éolienne	3 380.00 €	
• Remplacement porte entrée mairie	2 613.84 €	
• Remplacement porte entrée agence postale	2 687.82 €	
• Travaux WC stade	13 976.85 €	
Conseil Départemental Aide au titre du FDSR – enveloppe socle		8 973.00 €
Fonds propres		19 259.98 €
<b>Total</b>	<b>28 268.98 €</b>	<b>28 268.98 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, enveloppe socle, pour la réalisation de ces investissements.

### **Délibération n° 2023-56-7.5**

#### **Objet : Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

L'objectif principal de ce projet est de mettre en sécurité le clocher de l'église en réalisant la réfection des 4 lucarnes.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT
Réfection des 4 lucarnes du clocher de l'église	29 097.00 €
<b>Total HT</b>	<b>29 097.00 €</b>

Recettes	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		14 548.50 €	
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>14 548.50 €</b>	
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	<b>DETR</b>	14 548.50 €	50 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres			
<b>Sous-Total subvention publique</b>		<b>14 548.50 €</b>	
<b>Total HT</b>		<b>29 097.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte l'opération de mise en sécurité du clocher en réalisant la réfection des 4 lucarnes et les modalités de financement,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Délibération n° 2023-57-5.7**

#### **Objet : C.C. Loches Sud Touraine - Groupement de Commandes voirie**

Monsieur le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine propose depuis 2018 de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Il est proposé de constituer à nouveau un groupement de commande pour l'année 2024, il serait composé de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Ce groupement de commandes est constitué pour la fourniture de sel de déneigement et d'enrobé à froid, la recherche d'amiante HAP dans les enrobés ainsi que les marchés de maîtrise d'œuvre et travaux de voirie.

Monsieur le Maire présente le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés, chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

- autorise le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

### **Délibération n° 2023-58-64**

#### **Objet : Décisions du Maire**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les délégations accordées à M. Le Maire,

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

#### **Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :**

- **Décision 24.2023** : Suite à un phénomène de tempête survenu le 04.09.2022, deux arbres sont tombés sur le RD 21 au niveau de l'Epinay endommageant deux candélabres, M. le Maire a accepté l'indemnité de sinistre proposée par Groupama Paris Val de Loire d'un montant de 2054.52 €.

- **Décision 25.2023** : Signature d'un devis auprès de la Sarl Rocher et Fils – 37510 Savonnières d'un montant de 1915.30 euros TTC pour la réparation de la petite vitrine de la boulangerie (remplacement du groupe).

#### **Questions diverses :**

- **Ecole - demande de renouvellement de l'organisation du temps scolaire**

Par courrier du 29 novembre 2023, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale indique que le Conseil Municipal devra faire une demande de renouvellement de dérogation pour la semaine de 4 jours au plus tard le 15 avril 2024.

Monsieur le Maire indique que l'avis du Conseil d'école sera sollicité.

- **Conseil d'école**

Lecture du procès-verbal du Conseil d'école du 6 novembre 2023. A la rentrée de septembre 2023, 57 élèves sont scolarisés.

Les effectifs prévisionnels pour l'année 2024-2025 sont toujours en baisse : 51 élèves.

- **Borne Wifi territoriale**

Suite au déploiement de la fibre optique sur la commune, le Syndicat Val de Loire Numérique propose à la Commune de bénéficier d'une borne territoriale Wifi à destination de l'espace communal. Cette installation est intégralement prise en charge par Val de Loire Numérique.

Cette borne a pour vocation de créer un point de connexion internet sur la commune, gratuit et sécurisé.

Le Conseil Municipal souhaite bénéficier de cette borne. Contact sera pris avec Val de Loire Fibre pour réaliser sur place une étude fonctionnelle et technique pour déterminer l'implantation de la borne et les contraintes technique de cette installation.

- **La fibre sur la commune**

Le déploiement concernera la totalité de la commune avec pour objectif la fin 2023. Un débordement pourra avoir lieu sur le début d'année 2024 pour les cas relevant de difficultés techniques de raccordement. Aucune prise ne sera oubliée.

- **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Dossier à déposer au plus tard le 8 mars 2024. Pour pouvoir être éligible, le projet doit concerner des travaux d'aménagement sur voie communale ou route départementale améliorant la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Une réflexion est en cours pour sécuriser certaines zones de circulation.

- **Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à deux demandes de subventions émanant de La Section Gymnastique Artistique (SGA) Bléré et du Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire.

Une demande de subvention de l'Association de Belêtre (AMAP) sera étudiée en début d'année au moment du vote des subventions annuelles.

- **Renouvellement projet social Puzzle**

L'Association Puzzle débute le renouvellement de son projet social pour la période 2025-2028 et souhaiterait participer à la cérémonie des vœux pour distribuer un court questionnaire aux habitants. Une rencontre avec les élus en début d'année permettrait également d'envisager les perspectives de partenariats.

Le Conseil Municipal répond favorablement à ces demandes, l'Association Puzzle est déjà présente sur la commune à travers plusieurs activités : informatique – après-midi jeux.

- **Sécurité routière**

Problème de la haie de la route de Vou qui empêche toute visibilité lors de la sortie du lotissement.

- **Réunion**

Mise en place sur le compostage partagé le mardi 9 janvier 2024 à 14 h.

- **Conseil Municipal**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 25 janvier 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.